



Conseil Municipal des Enfants Fiche de Candidature Autorisation Parentale

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe de :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Mes motivations :

Fait le :

Signature :

Candidature à déposer en mairie au plus tard le 21 septembre 2023

Je, soussigné(e) Nom, prénom :

Responsable légal de l'enfant :

- 1) L'autorise à s'inscrire comme candidat aux élections du Conseil Municipal Jeunes qui se dérouleront le vendredi 29 septembre 2023.
- 2) Autorise la diffusion, sur tous les supports de communication et dans la presse locale, des photos de mon enfant dans le cadre du Conseil Municipal des Enfants pour les élections et la durée du mandat.
- 3) Accepte que toutes les convocations me soient adressées par courriel
- 4) S'engage à honorer les obligations du mandat en cas d'élection.

Fait le :

Signature :

QU'EST-CE QU'UN Conseil Municipal Jeunes ?

Un Conseil Municipal des enfants est un groupe de jeunes, élus par leurs pairs.

Ils représentent les enfants de Val d'Arry de 9 à 15 ans.

POURQUOI UN Conseil Municipal Jeunes ?

- ✓ Participer à la vie municipale
- ✓ Améliorer la vie de la commune en proposant et en mettant en place des actions concrètes
- ✓ Permettre une démarche individuelle et collective
- ✓ Faire l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie

POUR QUI ?

Tous les enfants de 9 à 15 ans dans l'année des élections.

COMMENT ?

Les jeunes sont élus pour un mandat de 2 ans.

Ils se réunissent régulièrement en commissions, encadrés par des élus et enseignants, pour proposer et échanger leurs idées sur les sujets qui les motivent.

Les projets qui sont validés par le CME et la commission jeunesse sont ensuite présentés devant le Conseil Municipal adultes.

A RETENIR

Date des élections : le vendredi 29 septembre 2023

Lieu : salle des fêtes de Val d'Arry – Noyers Bocage.

Ne pas oublier une pièce justificative de ton identité (carte d'identité, de bus, de cantine, de sport...)

Nombre d'élus : 9

Sur place, tu recevras deux listes de candidats et une enveloppe.

Dans l'isoloir, tu cocheras les noms des candidats que tu préfères et tu glisseras la liste dans l'enveloppe.

Tu porteras ton enveloppe dans l'urne et tu signeras la liste d'émargement.

Ton bulletin ne doit pas comporter de signes distinctifs de reconnaissance et tu ne dois pas rajouter de noms sur le bulletin ; il serait considéré comme nul. Ce serait dommage !

A toi de voter !